

*Impôt sur le revenu—Loi*

Il existe des décorations et je me réfère surtout à l'Ordre du service distingué, ce qu'on appelle le DSO auquel est rattachée une minime somme d'argent: 10 livres sterling, ce qui n'est pas beaucoup, ce qui représente peut-être 40 \$. Mais ces 40 \$ qu'on donne à ceux qui ont reçu cette décoration, cet argent, pour eux, démontre combien ils sont fiers et heureux d'avoir participé, et c'est beaucoup plus le fait de recevoir un petit montant, qui n'est pas grand-chose, une pitance, qui va leur donner cette incitation, ce bonheur d'avoir fait quelque chose pour leur pays: le Canada. Bien sûr, que Churchill a dit: «Never have so many owed so much to so few.» Et je pense que c'est une déclaration qui a été faite par sir Winston Churchill après la bataille de Londres, et je suis sûr qu'aujourd'hui on pourrait peut-être remettre cela dans les livres d'histoire afin de faire comprendre à la génération d'aujourd'hui et aux générations qui nous suivront que réellement il y a des actes de bravoure, des actes de courage que peut-être jamais l'histoire nous aura racontés, et qui nous ont été fournis lors de la Dernière Guerre mondiale.

Monsieur le Président, il faut connaître un peu cette famille d'anciens combattants pour savoir que le plupart vivent sous le seuil ou près du seuil de la pauvreté. Je ne parle de ceux qui reçoivent des pensions, et encore là les pensions, les allocations sont en train de s'effondrer étant donné que—je parle surtout des allocations—à 65 ans vous pouvez recevoir le supplément du revenu. Et comme les allocations aux anciens combattants, c'est un régime de supplément, alors on change pour le régime dont peuvent bénéficier tous les Canadiens.

Il faut se rappeler que ce matin aussi nous avons eu le privilège de recevoir l'Association des anciens prisonniers de guerre. On nous a raconté quelques épisodes que ces gens avaient vécus, monsieur le Président, c'était à faire frémir ceux qui ont entendu ces propos ce matin et je pense que c'est assez pour nous faire dresser les cheveux droit sur la tête. On ne peut pas s'imaginer que des hommes et des femmes aient pu souffrir aussi longtemps durant la guerre pour ne pas avoir plus que de la sympathie. Et je pense qu'aujourd'hui ceux qui sont revenus, ceux qui n'ont pas été blessés, qui n'ont pas été prisonniers de guerre, qui ont pu se refaire une vie, peut-être une vie bien ordinaire, bien sûr, en raison de la coupure intense que la vie leur avait faite, alors je pense que ceux-là, quant à moi, doivent être récompensés d'une façon tangible. On me dira peut-être: Oui, mais on ne peut pas, en raison des coûts élevés. Monsieur le Président, si ces gens-là n'avaient pas été là où ils devaient être à ce moment-là, je pense bien que le pays aurait eu à dépenser beaucoup plus que des sommes d'argent pour donner à ces anciens combattants un espoir encore nouveau, une fierté d'appartenance à ce pays pour lequel ils ont combattu, pour lequel ils ont gardé la liberté dont jouissaient tous ceux qui habitaient le Canada à ce moment-là. Bien sûr que c'est une fierté de pouvoir dire dans sa déclaration d'impôt pour les anciens combattants, et encore une fois, il faut les comprendre, que ces gens-là sont fiers d'avoir servi et qu'ils méritent réellement une récompense.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas être trop long. Je pense que ma motion est très claire. Elle n'est pas coulée dans le ciment. Elle peut être améliorée, peut-être que ce soir aurons-nous le plaisir de voir qu'on a pensé aux anciens combattants dans la réforme fiscale, je n'en sais rien, sauf que je

pense qu'il faut absolument que la génération d'aujourd'hui pense à la génération qui a souffert pour nous.

Monsieur le Président, je disais tout à l'heure qu'on a toujours pensé aux anciens combattants comme groupe. Bien sûr qu'on fait de petits efforts actuellement au ministère des Affaires des anciens combattants pour tenter de trouver un moyen pour récompenser individuellement une certaine classe de ces anciens combattants, et je veux parler de ce qu'on appelle le VIP ou le programme d'assistance aux anciens combattants qui était un programme extraordinaire, qui au lieu d'isoler les anciens combattants qui ont été blessés ou qui reçoivent une certaine pension, au lieu de les isoler dans des hôpitaux ou dans des cliniques ou dans des maisons d'accueil, ce programme permet aux anciens combattants de demeurer chez eux, de demeurer dans leur communauté, de demeurer là où ils ont vécu toute leur vie, où ils ont été heureux. Alors, je pense que ce programme-là devrait être prolongé pour d'autres catégories. C'est un signe d'encouragement, mais je pense, encore une fois, qu'il s'agirait de lire, et tous les députés devraient peut-être le faire, lire les aventures horribles, les aventures tout à fait extraordinaires qu'ont vécues ces anciens combattants durant la Première et la Seconde guerres mondiales.

J'ai eu l'occasion dernièrement d'aller faire un tour en France avec quelques-uns de mes collègues, nous avons été reçus à Reims et à Châlons-sur-Marne et nous avons été reçus un peu partout aussi en France, dans le Sud, à Avignon, à Nice et je peux vous assurer que de tous ceux qui nous recevaient, l'accueil était toujours chaleureux, mais le discours était toujours à peu près le même, on nous remerciait encore des grands services que le Canada avait rendus à la France, aux grands services qu'on avait rendus aux Alliés et aux services qu'on avait rendus aussi aux familles françaises durant les deux dernières guerres mondiales.

Alors, monsieur le Président, quand on voit toutes ces vallées, les vallons remplis de coquelicots, je peux vous dire que dans nos têtes se déroulent continuellement des films de guerre. Alors, c'est pour cela qu'il faut donner une espèce de foi nouvelle à ceux qui ont combattu, et bien sûr perpétuer au ministère des Anciens combattants... on veut perpétuer le souvenir des anciens combattants en construisant des monuments. Et le ministère à l'occasion du centenaire des parcs nationaux en 1985 a érigé à peu près 12 monuments dans ses parcs. On écrit de belles choses sur les stèles, bien sûr, en pensant à ceux qui sont disparus, qui ont été enterrés dans divers continents et dans les sept mers, mais encore une fois ceux qui restent ont toujours un souvenir amer de ces années perdues, de ces revenus non gagnés et de cette récompense dont ils ont profité comme tout le monde bien sûr, la liberté. Mais je pense que c'est à nous de rajouter un petit quelque chose et je pense que le moyen que je viens de déposer dans la motion est un moyen qui certainement doit être retenu, sinon dans sa totalité, du moins en partie.

J'ai eu au cours de ma vie trop de respect pour les anciens combattants. J'en ai vu même un hier, quelqu'un qui a passé 14 ans dans la *Royal Canadian Air Force* et qui a dû sortir à cause de différents problèmes personnels. Après 14 ans, monsieur le Président: aucune pension, absolument rien. Cet ancien combattant gagnait 33 \$ par mois en 1938, il a combattu, il n'a